

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1469

présenté par
M. Meurin

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	10 000 000
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	10 000 000	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 10 000 000 euros du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », action 15 « Pilotage et support du programme » vers le programme 190 « Recherche dans le domaine de l'énergie, du développement et de la mobilité durable », action 16 « Recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire ».

Amendement d'appel.

Cet amendement vise à encourager les activités de recherche du commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) dans le domaine de l'énergie nucléaire. Il vise plus précisément à investir davantage dans la chaleur résiduelle des réacteurs nucléaires.

En effet, la chaleur produite par les réacteurs mériterait d'être davantage valorisée à l'image de ce que font déjà les pays en Europe de l'Est qui utilisent l'énergie dégagée pour chauffer les réseaux urbains. Selon l'Association nationale de coordination de la recherche pour l'énergie (ANCRE), la France aurait un potentiel de valorisation de la chaleur à proximité des centrales nucléaires françaises 22 TWh pour l'industrie et de 25 TWh pour les réseaux urbains de chaleur.

A l'heure d'une crise énergétique sans précédent, il convient d'encourager davantage cette politique.